

Gouvernement du Québec

Décret 1820-2022, 14 décembre 2022

CONCERNANT monsieur Daniel Desharnais, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux

ATTENDU QUE monsieur Daniel Desharnais a été engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux par le décret numéro 461-2020 du 17 avril 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le titre de sous-ministre adjoint, le niveau d'emploi et le traitement annuel de monsieur Daniel Desharnais;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 461-2020 du 17 avril 2020 concernant l'engagement à contrat de monsieur Daniel Desharnais comme sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux soit modifié par le remplacement, dans le titre, dans le dispositif du décret et dans les conditions de travail annexées à ce décret, de «adjoint» par «associé»;

QUE le traitement annuel de monsieur Daniel Desharnais comme sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux soit établi à 228 642 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Daniel Desharnais comme sous-ministre associé du niveau 3;

QU'au 1^{er} avril 2023, le traitement annuel de monsieur Daniel Desharnais soit révisé conformément au premier alinéa de l'article 8 du décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE le décret numéro 461-2020 du 17 avril 2020 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78727

Gouvernement du Québec

Décret 1821-2022, 14 décembre 2022

CONCERNANT madame Catherine Lemay, sous-ministre associée et directrice nationale de la protection de la jeunesse au ministère de la Santé et des Services sociaux

ATTENDU QUE madame Catherine Lemay a été engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre associée au ministère de la Santé et des Services sociaux par le décret numéro 245-2021 du 17 mars 2021 et nommée directrice nationale de la protection de la jeunesse par le décret numéro 820-2022 du 11 mai 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les conditions de travail de madame Catherine Lemay annexées au décret numéro 245-2021 du 17 mars 2021;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les conditions de travail de madame Catherine Lemay annexées au décret numéro 245-2021 du 17 mars 2021, modifié par le décret numéro 1687-2022 du 20 octobre 2022, soit modifiées par le remplacement, dans le troisième alinéa de l'article 3, de «sous-ministre associée du niveau 2» par «sous-ministre associée du niveau 3»;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78728

Gouvernement du Québec

Décret 1822-2022, 14 décembre 2022

CONCERNANT monsieur Daniel Paré, sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux

ATTENDU QUE monsieur Daniel Paré a été engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux par le décret numéro 215-2022 du 9 mars 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les conditions de travail de monsieur Daniel Paré annexées au décret numéro 215-2022 du 9 mars 2022;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les conditions de travail de monsieur Daniel Paré annexées au décret numéro 215-2022 du 9 mars 2022 soit modifiées par le remplacement, dans le troisième alinéa de l'article 3, de « sous-ministre associé du niveau 2 » par « sous-ministre associé du niveau 3 »;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78729

Gouvernement du Québec

Décret 1823-2022, 14 décembre 2022

CONCERNANT monsieur Patrick Dubé, sous-ministre du ministère des Transports et de la Mobilité durable

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Patrick Dubé, sous-ministre, ministère des Transports et de la Mobilité durable, administrateur d'État I, reçoive un traitement annuel de 266 639 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Patrick Dubé comme sous-ministre du niveau 5;

QU'au 1^{er} avril 2023, le traitement annuel de monsieur Patrick Dubé soit révisé conformément au premier alinéa de l'article 8 du décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE le décret numéro 1249-2019 du 18 décembre 2019 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78730

Gouvernement du Québec

Décret 1824-2022, 14 décembre 2022

CONCERNANT madame Valérie Maltais, sous-ministre adjointe au ministère des Transports et de la Mobilité durable

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Valérie Maltais, sous-ministre adjointe, ministère des Transports et de la Mobilité durable, administratrice d'État II, reçoive un traitement annuel de 182 643 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Valérie Maltais comme sous-ministre adjointe du niveau 3;

QU'au 1^{er} avril 2023, le traitement annuel de madame Valérie Maltais soit révisé conformément au premier alinéa de l'article 8 du décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE le décret numéro 681-2021 du 19 mai 2021 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78731

Gouvernement du Québec

Décret 1825-2022, 14 décembre 2022

CONCERNANT monsieur Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint au ministère des Transports et de la Mobilité durable

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint, ministère des Transports et de la Mobilité durable, administrateur d'État II, reçoive un traitement annuel de 228 642 \$;